Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Affiché le 16/12/2022
ID : 022-200056711-20221215-DE20221215156-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
02.96.31.69.08
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS :

M. Robert LEBLANC a donné pouvoir à M. Mickaël CARDIN

M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absents : Cédric BOUGON (excusé), Pierre AUVRET, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Sergine BEZARD

Objet de la Délibération
n°20221215-156

Date de la convocation et d'affichage : 9 décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

- FINANCES :

- SUBVENTION CCAS et ORGANISATION DU REPAS DU CCAS

Considérant l'avis du CCAS, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 6 000 € au CCAS afin que celui-ci puisse offrir aux personnes âgées de plus de 75 ans, domiciliées sur la commune, un repas organisé par le CCAS le 28 janvier 2023. Un chèque-cadeau d'une valeur de 20 € à faire valoir auprès des commerçants de la commune sera envoyé aux personnes qui ne seront pas présentes au repas.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que la commune a, pour habitude, d'offrir aussi, des chèques-cadeaux au personnel communal et aux enseignants pour diverses occasions (Noël, départs de la collectivité…)
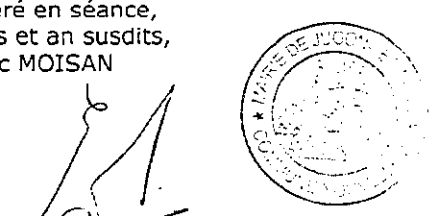
Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits,
Le Maire, Eric MOISAN